

**Séance du 4 avril 2017***Compte-rendu*

COMMUNE DE SAINT-VÉRAND
Département de l'Isère

<p><u>Nombre de conseillers :</u></p> <p>☒ En exercice : 19 ☒ Présents : 16 ☒ Pouvoir(s) : 3 ☒ Votants : 19</p> <p><u>Date de convocation :</u> 28 mars 2017</p> <p><u>Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission en préfecture le</u> 7 avril 2017</p> <p><u>Et de la publication le :</u> 7 avril 2017</p>	<p>L'an deux mil dix-sept, le quatre avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard EYSSARD, Maire.</p> <p><u>Présents :</u> Mesdames Dominique UNI, Nicole MENUUEL, Monique FERRIEUX, Muriel GAIFFIER, Farah HASSAN, Brigitte HATAMI-ALAMDARI, Monique LARGOT, Claude MULLER, Florence RICHARD.</p> <p>Messieurs Bernard EYSSARD, , Olivier GAILLARD, Jean-Philippe GORON, Patrick GIROUD, Hubert MOTTET, Bernard MUZELIER, Yves PELLOUX-GERVAIS.</p> <p><u>Ont donné procuration :</u> Stéphane TOURNOUD donne procuration à Jean-Philippe GORON, Georges BELLO donne procuration à Yves PELLOUX-GERVAIS, Michel CHANCY donne procuration à Hubert MOTTET.</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> Monique LARGOT</p>
---	---

2017-09 - Budget Communal – Compte Administratif 2016

Le maire de la commune, Bernard EYSSARD ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe GORON délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Bernard EYSSARD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1^{er} / Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	301 735 .86 €			683 787.57 €	301 735 .86 €	683 787.57 €
Opérations de l'exercice	503 022.67 €	525 830.41 €	1 248 776.93 €	1 413 895.53 €	1 751 799.60 €	1 939 725.94 €
Totaux	804 758.53 €	525 830.41 €	1 248 776.93 €	2 097 683.10 €	2 053 535.46 €	2 623 513.51 €
Résultats de clôture	- 278 928.12 €			848 906.17 €		569 978.05 €

2°/ Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°/ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2017-10 - Budget Communal - Compte de gestion 2016 du receveur municipal

Le maire de la commune, Bernard EYSSARD ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe GORON,

Après

- ☒ s'être fait présenter le budget de l'exercice 2016, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- ☒ avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,
- ☒ s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur :

- ☒ l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- ☒ l'exécution du budget de l'exercice 2016, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- ☒ la comptabilité des valeurs inactives ;

Il déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2017-11 - BUDGET COMMUNAL – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016

Le maire de la commune, Bernard EYSSARD ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe GORON :

- ☒ Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016 :
- ☒ Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2016 :
- ☒ Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2015	Affectation au cpte 1068 en 2015	Résultat de l'exercice 2016	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVEST	- 301 735.86 €		22 807.74 €	- 278 928.12 €
FONCT	985 523.43. €	- 301 735.86 €	848 906.17 €	848 906.17 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31 décembre 2016 **848 906.17 €**

Affectation obligatoire :

A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) **278 928.12€**

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation complémentaire en réserves (c/1068) 0,00 €

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) **569 978.05 €**

2017-12 - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2017

Monsieur le Maire commente l'état n° 1259-COM portant notification des bases nettes d'imposition des quatre taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2017.

Après avis de la Commission Ressources, Monsieur le Maire propose de garder les taux inchangés en 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas changer les taux et fixe les taux d'imposition pour l'année 2017 comme suit :

Taxes	Taux année N – 1 (2016)	Taux année N (2017)
TH	8.93 %	8.93 %
FB	14,99 %	14,99 %
FNB	46,47 %	46,47 %

2017-13 BUDGET COMMUNAL PRIMITIF 2017 – VOTE PAR CHAPITRES

Le Conseil Municipal prend connaissance des propositions relatives au budget primitif 2017.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal vote le budget primitif de l'exercice 2017 au niveau du chapitre en fonctionnement comme en investissement. Il précise que le budget de l'exercice 2017 a été établi en conformité avec la nomenclature M14 et voté par nature sans qu'aucune procédure spécifique ne soit retenue. Il adopte le budget primitif de l'exercice 2017, arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Voté
011 - Charges à caractère général	335 100.00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	665 400.00 €
014 - Atténuation de produits	120 000.00 €
022 - Dépenses imprévues	30 000.00 €
023 - Virement à la section d'investissement	494 278.05 €
042 - Dotations aux amortissements	300.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	230 000.00 €
66 - Charges financières	48 000.00 €
TOTAUX	1 923 078.05 €
Recettes	Voté
002 - Résultat antérieur reporté	569 978.05 €
013 - Atténuations de charges	20 000.00 €
042 - Travaux en régie	20 000.00 €
70 - Produits de service du domaine	292 100.00 €
73 - Impôts et taxes	710 000.00 €
74 - Dotations et participations	304 000.00 €
75 - Autres Produits de gestion courante	7 000,00 €
TOTAUX	1 923 078.05 €
INVESTISSEMENT	
Dépenses	Voté
001 - Solde d'exécution n-1	278 928.12 €
020 - Dépenses imprévues	20 000.00 €
040 - Travaux en régie	20 000.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	95 500.00 €
20 - Immobilisations incorporelles	23 078.05 €
204 - Subventions d'équipement versées	10 000 00 €
21 - Immobilisations corporelles	209 000.00 €
23 - Immobilisations en cours	899 000.00 €
TOTAUX	1 555 506.17 €
Recettes	Voté
021 - Virement de la section de fonctionnement	494 278.05 €
040 - Amortissements	300.00 €
10 - Apports, dotations et réserves	441 928.12 €
13 - Subventions d'investissement	219 000.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilables	400 000,00 €
TOTAUX	1 555 506.17 €

2017-14 : Budget Eau et Assainissement – Compte Administratif 2016

Le maire de la commune, Bernard EYSSARD ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe GORON délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Bernard EYSSARD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1^{er} / Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	74 728.31 €			80 096.32 €	74 728.361 €	80 096.32 €
Opérations de l'exercice	54 079.14 €	106 293.41 €	234 915.96 €	283 328.21 €	288 995.10 €	389 621.62 €
Totaux	128 807.45 €	106 293.41 €	234 915.96 €	363 424.53 €	363 723.41 €	469 717.94 €
Résultats de clôture	- 22 514.04 €			128 508.57 €		105 994.53 €

2°/ Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°/ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2017-15 : Budget Eau & Assainissement - Compte de gestion 2016 du receveur municipal

Le maire de la commune, Bernard EYSSARD ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe GORON,

Après

- ☒ s'être fait présenter le budget de l'exercice 2016, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- ☒ avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,
- ☒ s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur :

- ☒ l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- ☒ l'exécution du budget de l'exercice 2016, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- ☒ la comptabilité des valeurs inactives ;

Il déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2017-16 - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016

Le maire de la commune, Bernard EYSSARD ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe GORON :

- ☒ Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016 :
- ☒ Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2016 :
- ☒ Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2015	Affectation au cpte 1068 en 2015	Résultat de l'exercice 2016	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVEST	- 74 728.31 €		- 22 514.04 €	- 22 514.04 €
FONCT	154 824.63 €		128 508.57 €	128 504.57 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31 décembre 2016 **128 504.57 €**

Affectation obligatoire :

A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) **22 514.04 €**

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation complémentaire en réserves (c/1068) 0,00 €

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) **105 994.53 €**

2017-17 - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT PRIMITIF 2017 – VOTE PAR CHAPITRES

Le Conseil Municipal prend connaissance des propositions relatives au budget primitif 2017.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal vote le budget primitif de l'exercice 2017 au niveau du chapitre en fonctionnement comme en investissement. Il précise que le budget de l'exercice 2017a été établi en conformité avec la nomenclature M49 et voté par nature sans qu'aucune procédure spécifique ne soit retenue. Il adopte budget primitif de l'exercice 2017, arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Voté
011 - Charges à caractère général	201 200.00 €
014 – Atténuation de produits	33 100.00 €
022 – Dépenses imprévues	10 000.00 €
023 – Virement à la section d'investissement	75 694.53 €
042 – Dotations aux amortissements	30 100.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	1 500.00 €
66 - Charges financières	9 600.00 €
67 – Charges exceptionnelles	2 000.00 €
TOTAUX	363 194.53 €
Recettes	Voté
002 -Résultat antérieur reporté	105 994.53 €
042 – Amortissement des subventions	1 700.00 €
70 – Produits de service du domaine	251 500.00 €
77 – Produits exceptionnels	4 000,00 €
TOTAUX	363 194.53 €
INVESTISSEMENT	
Dépenses	Voté
001 – Solde d'exécution N-1	22 514.04 €
13 – Subventions d'investissement	1 700.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	44 500.00 €
20 - Immobilisations incorporelles	24 994.53 €
23 - Immobilisations en cours	104 600.00 €
TOTAUX	198 308.57 €
Recettes	Voté
021 - Virement de la section de fonctionnement	75 694.53 €
040 - Amortissements	30 100.00 €
10 - Apports, dotations et réserves	22 514.04 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	70 000.00 €
TOTAUX	198 308.57 €

2017-18 - Budget Accueil Loisirs Zébulon – Compte Administratif 2016

Le maire de la commune, Bernard EYSSARD ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe GORON délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Bernard EYSSARD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1^{er} / Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés			4 049.22 €		4 049.22 €	
Opérations de l'exercice			145 315.46 €	174 922.60 €	145 315.46 €	174 922.60 €
Totaux			149 364.48 €	174 922.60 €	149 364.48 €	174 922.60 €
Résultats de clôture				25 557.92 €		25 557.92 €

2°/ Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°/ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2017-19 - Budget Accueil Loisirs Zébulon –Compte de gestion 2016 du receveur municipal

Le maire de la commune, Bernard EYSSARD ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe GORON,

Après :

- ☒ s'être fait présenter le budget de l'exercice 2016, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- ☒ avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,
- ☒ s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur :

- ☒ l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- ☒ l'exécution du budget de l'exercice 2016, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- ☒ la comptabilité des valeurs inactives ;

Il déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2017-20 -: BUDGET ZÉBULON – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016

Le maire de la commune, Bernard EYSSARD ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe GORON :

- ☒ Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016 :
- ☒ Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2016 :
- ☒ Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2015	Affectation au cpte 1068 en 2015	Résultat de l'exercice 2016	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
FONCT	- 4 049.22 €		25 557.92 €	25 557.92 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31 décembre 2016 **25 557.92 €**

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation au déficit reporté de fonctionnement (ligne 002) **25 557.92 €**

2017-21 - BUDGET ACCUEIL LOISIRS ZEBULON PRIMITIF 2017 – VOTE PAR CHAPITRES

Le Conseil Municipal prend connaissance des propositions relatives au budget primitif 2017.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal vote le budget primitif de l'exercice 2017 au niveau du chapitre en fonctionnement comme en investissement. Il précise que le budget de l'exercice 2017 a été établi en conformité avec la nomenclature M14 et voté par nature sans qu'aucune procédure spécifique ne soit retenue. Il adopte le budget primitif de l'exercice 2017, arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Voté
011 - Charges à caractère général	31 400.00 €
012 – Charges de personnel	125 000.00 €
67 – Charges exceptionnelles	317.92 €
TOTAUX	156 757.92 €
Recettes	Voté
002 – Excédent antérieur reporté	25 557.92 €
70 – Produits de service du domaine	43 200.00 €
74 – Dotations et participations	88 000.00 €
TOTAUX	156 757.92 €

2017-22 - MODIFICATION DES ARTICLES 5 – 27 – 28 – 29 DU RÈGLEMENT D'EAU POTABLE ET DE L'ARTICLE 14 DU REGLEMENT DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que des modifications sont à effectuer sur le règlement du service eau potable et sur le règlement assainissement.

Ces modifications concernent pour le service eau potable :

- ✗ L'article 5 : Le montant des frais d'accès au service est devant être déterminé et précisé par délibération.
- ✗ L'article 27 : modification du délai de paiement du branchement.
- ✗ L'article 28 : les modalités de facturation du service de l'eau potable en intégrant la possibilité de facturer d'une part la part fixe et d'autre part la consommation.
- ✗ L'article 29 : difficulté de paiements.

La modification concerne pour le service assainissement :

- ✗ La modification des modalités de facturation du service de l'eau potable implique également la modification de l'article 14 du règlement d'assainissement pour permettre la facturation de la part abonnement et la facturation de l'assainissement sur la consommation d'eau potable.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal décide de :

1. modifier le règlement Eau Potable dans son article 5 en précisant que le montant des frais d'accès au service n'est plus de 32 € mais est déterminé par délibération du conseil municipal.
2. modifier le règlement Eau Potable dans son article 27 portant le délai de paiement des frais de branchement de 15 jours à 30 jours.
3. modifier le règlement Eau Potable dans son article 28 pour permettre de facturer la fourniture d'eau par le service en deux fois. Deux factures sont émises annuellement (en avril et en septembre), une facture intermédiaire de la part fixe (abonnements) et une facture sur la consommation (en mètre cube).
4. modifier le règlement Assainissement dans son article 14 pour permettre de facturer l'assainissement collectif par le service en deux fois. Deux factures sont émises annuellement (en avril et en septembre), une facture intermédiaire de la part fixe (abonnements) et une facture sur la consommation d'eau potable (en mètre cube).
5. autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier, à intégrer les modifications ou rajouts dans le règlement du service Eau Potable et dans le règlement du service Assainissement et à procéder à toutes mesures de publicités.

2014-23 - SEDI - TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE SUR LA MONTEE DU MOULIN

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que des travaux de réseaux humides sont prévus au lieu-dit *Les Sables* à proximité de la Scierie Richard. Sur cette même emprise existe un réseau électrique aérien BT, montée du Moulin, qu'il serait judicieux d'enfouir. La maîtrise d'ouvrage sera portée par le SEDI. Le montant prévisionnel des travaux se décompose comme suit :

✗ Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération :	24 292.00 €
✗ Montant total de financement par le SEDI ;	14 652.00 €
✗ Participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI	0.00 €
✗ Contribution aux investissements par la commune :	9 640.00 €
✗ Prix de revient prévisionnel TTC (TOTAL)	24 292.00 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- ✗ Prendre acte de l'avant-projet du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage des travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- ✗ Prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal prend acte de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

✗ Financement du SEDI :	14 652.00 €
✗ Financement de la commune :	9 640.00 €
✗ <i>Coût total prévisionnel du projet</i>	<i>24 292.00 €</i>

et de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour 0.00 €.

2017-24 - TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE PROGRAMME DE TRAVAUX 2017 - MARCHÉ SELON LA PROCÉDURE ADAPTÉE - ENTREPRISE RETENUE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des **travaux d'éclairage public sur le territoire de la Commune – Programme de travaux 2017**, les travaux ont fait l'objet d'une consultation en vue de la passation d'un marché selon la procédure adaptée.

Quatre candidats ont remis une offre dans les délais. La commission d'ouverture des plis, s'est réunie le 13 mars 2017. La commission a demandé au maître d'œuvre, Etudes Conseils Engineering (ECE), l'analyse des offres selon les critères énoncés au règlement de la consultation. La commission s'est, de nouveau, réunie le 20 mars 2017 et a procédé à la vérification et au classement des offres suite au rapport d'analyse remis par le maître d'œuvre :

Nom de l'entreprise	Montant HT de l'offre	Montant TTC	Classement
Bialec	64 818.00 €	77 781.60 €	3
Epsig	66 979.00 €	80 374.80 €	4
Serpollet Dauphiné	60 402.80 €	72 483.36 €	1
Bouygues Énergies	65 708.00 €	78 849.60 €	2

Selon la proposition de la Commission des plis en date du 20 mars 2017, l'offre de Serpollet Dauphiné a été classée N°1 eu égard aux critères suivants :

✗ Prix	40 %
✗ Valeur technique	60 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise Serpollet Dauphiné classée n°1 comme titulaire du marché pour un montant de **60 402.80 € H.T soit 72 483.36 € TTC**. Il autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces du marché correspondant et à le notifier à l'entreprise Serpollet Dauphiné.

2017-25 - AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ DE L'ENTRÉE NORD RD 518 -RENFORCEMENTDU RÉSEAU AEP - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ISÈRE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de l'aménagement de sécurité de l'entrée nord RD 518, des travaux de voiries et chaussées vont être engagés.

Dans le cadre de cette opération, il s'avère indispensable de prévoir le remplacement des réseaux AEP afin de poursuivre la réfection du réseau. Ce remplacement est conforme aux directives du schéma directeur d'eau potable

Il est donc proposé de remplacer, sur ce tronçon, la conduite AEP actuelle par une conduite fonte de 150 mn de diamètre avec reprise des branchements actuels et la pose de nouveaux compteurs.

Cette opération est estimée à :

✗ Travaux AEP	19 800.00 €
✗ MOE	700.00 €
✗ Divers et aléas	2 200.00 €
✗ TOTAL HT	22 700.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de réaliser ces travaux de renforcement du réseau AEP dans le cadre de l'aménagement de sécurité de l'entrée nord RD 518. Il sollicite une subvention du Conseil Départemental de l'Isère pour la réalisation de ces travaux dont le montant est estimé à **22 700.00 € HT** et demande l'autorisation de commencer les travaux par anticipation. Il charge Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de cette décision.

2017-26 -AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE DE LA ZONE AU2 ET AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ DU VILLAGE – RENFORCEMENT DU RÉSEAU AEP - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ISÈRE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de l'aménagement de l'entrée de la Zone AU2 et l'aménagement de sécurtié du village, des travaux de voiries et chaussées vont être engagés.

Dans le cadre de cette opération, il s'avère indispensable de prévoir le remplacement des réseaux AEP afin de poursuivre la réfection du réseau. Ce remplacement est conforme aux directives du schéma directeur d'eau potable.

Il est donc proposé de remplacer, sur ce tronçon, la conduite AEP actuelle par une conduite fonte de 150 mn de diamètre avec reprise des branchements actuels et la pose de nouveaux compteurs.

Cette opération est estimée à :

✗ Travaux AEP	22 275.00 €
✗ MOE	2 500.00 €
✗ Divers et aléas	2 475.00 €
✗ TOTAL HT	27 250.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de réaliser ces travaux de renforcement du réseau AEP dans le cadre de l'aménagement de l'entrée de la zone AU2 et l'aménagement de sécurité du village. Il sollicite une subvention du Conseil Départemental de l'Isère pour la réalisation de ces travaux dont le montant est estimé à **27 250.00 € HT** et il demande l'autorisation de commencer les travaux par anticipation. Il charge Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de cette décision.

2017-27 - CANALISATION DES SABLES – RÉFECTION DU RÉSEAU AEP - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ISÈRE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de changer les canalisations d'eau potable sur la montée du Moulin.

En effet, cette canalisation stratégique pour l'alimentation en eau potable du village et du bas service présente des risques importants de fuites (cinq réparations sur une courte période).

Il est proposé de procéder à la réfection des canalisations de distribution et d'alimentation du réservoir de Dye sur cette portion entre le captage du Puits des Sables et la RD 518.

Cette opération est estimée à :

✗ Travaux AEP	19 980.00 €
✗ MOE	2 500.00 €
✗ Divers et aléas	2 220.00 €
✗ TOTAL HT	24 700.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de réaliser ces travaux de réfection des canalisations de distribution et d'alimentation du réservoir de Dye entre le captage du Puits des Sables et la RD 518. Il sollicite une subvention du Conseil Départemental de l'Isère pour la réalisation de ces travaux dont le montant est estimé à **24 700.00 € HT** et demande l'autorisation de commencer les travaux par anticipation. Il charge Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de cette décision.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Les délibérations au sujet des emprunts n'ont pas été prises et sont reportées au prochain conseil municipal

Le poste du maître E, affecté sur la commune de St Hilaire dans le cadre du réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (*RASED*), dont la mission est d'apporter une aide adaptée sur la demande d'un instituteur, est supprimé. Les parents d'élèves se sont mobilisés et ont sollicité Monsieur le maire afin de rédiger un courrier pour soutenir le maintien de ce poste sur le secteur. Monsieur le Maire a donné son accord.

Mr Florian REBOUD, agent des services techniques a demandé sa mutation pour la commune de Voiron. Son départ est prévu le 23 avril 2017.

La Fondation Caisse d'Épargne, qui s'implique dans l'action sociale, notamment en soutenant des projets, à organiser une remise de chèques qui réunissait l'ensemble des Associations bénéficiaires de dons en 2016 et 2014 sur le territoire VOIRON SAINT MARCELLIN, le jeudi 30 mars 2017, au sein de à l'agence Caisse d'Épargne d'Épargne de VOIRON.

Au cours de cette cérémonie ; Bernard EYSSARD , maire de Saint Vérand, président du CCAS, Claude MULLER, vice-présidente du CCAS et Marie-Noëlle PELLOUX-GERVAIS, membre du CCAS, se sont vu remettre un chèque 6 300.00 € pour l'achat de matériel informatique destiné à équiper le Mixage Café.